

Notification

(art. 36, let. a et b PA)

Berredjem Sacia, veuve Daifallah Tahar, chez Daifallah Salah, Cité AIB AMAR, Oued Zied 23120, DZ-Wilaya de Annaba, sans domicile de notification en Suisse.

Vu les art. 21 et 38 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF; RS 173.132) en relation avec l'art. 36 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110).

le Tribunal administratif fédéral:

1. Désigne comme membres du collège appelé à statuer sur le fond de la cause les juges Madeleine Hirsig (juge instructeur ou juge unique), Franziska Schneider et Michael Peterli; Isabelle Pittet est désignée comme greffière.
2. Signale qu'une éventuelle demande de récusation à l'encontre des personnes susmentionnées doit être adressée par écrit au Tribunal administratif fédéral dans un délai de 10 jours dès la publication de la présente ordonnance.

22 avril 2008

Tribunal administratif fédéral:

Cour III